

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 5 décembre 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Roy
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2018-12-236 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2018-12-237 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de décembre tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 5 décembre 2018 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de novembre
 - 3.1 Procès-verbal du 7 novembre 2018
 - 3.2 Procès-verbal du 27 novembre 2018
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 MAMH – Acceptation de la programmation de travaux
 - 4.2.2 Club des Hauteurs – Demandes pour 2019
 - 4.2.3 Club des Hauteurs – Inondation par barrages de castors
 - 4.2.4 École Tétreault – Demande de commandite et offre de publicité
 - 4.2.5 Gazoduc – Dépôt d'un avis de projet
 - 4.2.6 Sayona Québec – Invitation au comité de suivi
 - 4.2.7 Éco-peinture – Signature d'une nouvelle entente
 - 4.2.8 Finances Québec – Versement de l'aide financière du PAERRL
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Adoption de la liste des immeubles en vente pour les taxes
 - 5.3 Octroi du contrat de vidange de fosses septiques 2019 à 2021
 - 5.4 Octroi du contrat de Récolte de bois pour l'hiver 2018-2019
 - 5.5 Dépôt du registre public des déclarations
 - 5.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
 - 5.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (Intersection 109) – Fin du projet PPA-CE Dossier no. 00026185-1
 - 5.8 Demande d'aide financière pour la préparation du plan municipal de mesures d'urgence
 - 5.8.1 Demande d'aide financière pour la préparation du plan municipal de mesures d'urgence - Volet 1
 - 5.8.2 Demande d'aide financière pour la préparation du plan municipal de mesures d'urgence – Volet 2
 - 5.9 Projet d'entente intermunicipale d'un service d'inspecteur municipal
 - 5.10 Autorisation de dépenses – Réparation sur la rétrocaveuse
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux de novembre

2018-12-238 3.1 Procès-verbal du 7 novembre 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018 avec les corrections.

Adoptée

2018-12-239 3.2 Procès-verbal du 27 novembre 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2018.

Adoptée

4. Correspondances :

2018-12-240 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1. MAMH – Acceptation de la programmation de travaux

Mention est faite concernant l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de notre programmation de travaux révisée déposée le 24 septembre dernier.

4.2.2 Club des Hauteurs – Demandes pour 2019

Mention est faite concernant la correspondance reçue du Club des Hauteurs au sujet des demandes pour l'année 2019.

4.2.3 Club des Hauteurs – Inondation par barrages de castors

Mention est faite concernant la correspondance reçue du Club des Hauteurs au sujet d'un barrage de castors en aval du lac.

2018-12-241 4.2.4 École Tétreault – Demande de commandite et offre de publicité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de l'école Tétreault pour l'organisation d'un souper-spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés serviront à payer les activités de fin d'année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'offrir soixante-quinze dollars (75 \$) pour l'achat d'une publicité.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.5 Gazoduc – Dépôt d'un avis de projet

Mention est faite concernant le dépôt d'un avis de projet de la part de Gazoduc ainsi que la demande d'information du Groupe Conseil UDA inc dans le cadre du même projet.

2018-12-242 4.2.6 Sayona Québec – Invitation au comité de suivi

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de mandater, monsieur le maire Martin Roch à participer aux rencontres du comité de suivi pour le projet Authier de Sayona Québec et de mandater monsieur le conseiller Félix Offroy à titre de substitut dans le cas d'une absence du maire.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-12-243 4.2.7 Éco-peinture – Signature d'une nouvelle entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partenaire du programme de la récupération de la peinture au Québec et qu'une nouvelle entente doit être signée avec l'organisme Éco-Peinture ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de désigner et d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signer la nouvelle entente.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.8 Finances Québec – Versement de l'aide financière au PAERRL

Mention est faite concernant le versement de 128 914 \$ du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année 2017.

5. Administration

2018-12-244 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes novembre 2018

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 182,11 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		25 957,30 \$
GHISLAINE COSSETTE	SOUPER+SOIRÉE DANSANTE 100E	250,00 \$
ISRAEL GAGNON	LOCATION+ RÉPAR BRIS CHALOUPE	325,00 \$
LUCIE CRÉPEAULT	Remb Vins 100e spag	128,85 \$
PETITE CAISSE	BIERE+PAIN SOUPER SPAG	288,15 \$
POSTES CANADA	ACHAT TIMBRES	610,60 \$

TOTAL	30 742,01 \$
--------------	---------------------

Comptes payés par ACCES D		
DESJARDINS SERVICE DE CARTES	FRAIS TPV OCT	107,14 \$
HYDRO-QUÉBEC	RUE GLOBALE	132,16 \$
	RUE GLOBALE MAI IMPAYÉE	136,35 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	ASS. COLLECTIVE NOV 2018	1 013,97 \$
	ASS. COLL. DÉCEMBRE 2018	1 760,46 \$
TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONE BUREAU	342,41 \$
	SYST. TÉL BUREAU	31,88 \$
	FACTURE IMPAYÉE JUIN	351,32 \$
	FACTURE JUIN+IMPAYÉE	30,84 \$
VISA DESJARDINS	LAC ÉPAULE+CONSEIL+BUREAU	1 430,75 \$
TOTAL		5 337,28 \$

Comptes payés par chèque		
AGRITIBI R.H. INC.	TIE ROD PR TRACTEUR	104,76 \$
	OUTIL POUR NIVELEUSE	26,13 \$
ANDRÉ LABBÉ	SOUTIEN TECHNIQUE	418,28 \$
ANNE-RENÉE JACOB	COLLATION CONSEIL OCT	18,58 \$
	DÉCO + REPAS NOËL	48,19 \$
BERNARD LESSARD	3 VISITES INCENDIE	60,00 \$
BOIS TURCOTTE LTÉE	CRÉDIT PEINTURE SSOL	(157,58 \$)
	PEINTURE PR TABLES SSOL	238,09 \$
	CADENAS+CLÉ PR SSOL EGLISE	32,65 \$
	CLÉ PR CADENAS SSOL EGLISE	13,16 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	CHEMISE SUSPENDUE	62,19 \$
	CHAISE DE BUREAU	471,40 \$
	CARTABLE, AGRAFES, CORRECTEUR	52,66 \$
	PAPIER 11 X 17	62,67 \$
BRIGITTE GERVAIS	REPAS NOËL	42,74 \$
BÉTON FORTIN INC.	CONCASSÉ+SABLE A GLACE	2 156,22 \$
	CONCASSÉ	318,29 \$
	INTERSECTION	320,32 \$
	SABLE À GLACE	4 667,99 \$
	BLOCS DE BÉTON	4 475,41 \$
	EMPIERREMENT	696,65 \$
CANADIAN TIRE	TORC RANCH	103,44 \$
	PIQUETS POUR VIRÉE CHARRUE	206,75 \$
	FÊTE DES EAU-DACIEUX	40,00 \$
	HUILE PICKUP+WD40 GARAGE	38,71 \$
	CHANGEMENT HUILE+BATTERIE 02	267,63 \$

CONSTRUCTION G. PROULX & FRERES INC.	CONSTRUIRE PONT PR FONTAINE	4 208,09 \$
COOP IGA AMOS	SALADE 100E	103,64 \$
	SOUPER NOEL MUNICIPALITÉ	42,73 \$
	REPAS NOËL	19,96 \$
	REPAS NOËL	54,85 \$
COOP IGA OUEST-8228	VIM+NETTOYANT FOUR	11,48 \$
	CAFÉ BUREAU	12,99 \$
COOP NOVAGO (LA)	ASPHALTE FROIDE PR CH. LANOIX	27,55 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	AJOUT LICENCE FBP	289,45 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	COTISATION 2018-2019	160,00 \$
DENIS RIVEST	INSPECTION+SOUTIEN ACHAT RETRO	100,00 \$
DIAN RIOUX	NETTOYAGE FOURS + FRIGO	130,00 \$
DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	TRAVAUX SUR GARAGE	642,94 \$
	TRAVAUX SUR GARAGE	78,99 \$
ESKA INC.	ACHAT EAU NOV	832,00 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL STE-JUSTINE	CONTRIBUTION 2018	50,00 \$
FORESTERIE SLEJ	COUPE DE BOIS ÉTÉ	4 897,19 \$
FRANCE BROCHU-PROULX	DEPLACEMENTS FBP	59,73 \$
GARAGE TARDIF LTÉE	PNEUS ET POSE	1 390,37 \$
GESTION DANNY LEMAY ENR.	LOCATION GARAGE	402,41 \$
	TRAVAUX INTERSECTION	998,85 \$
	REPROFILAGE DÉNOMMÉ	14 805,91 \$
H2LAB INC.	ANALYSES NOV	109,23 \$
M&M NORD-OUEST INC.	CR CHANGEMENT PIÈCE	(4,95 \$)
	SET DE CLÉS	205,29 \$
	COMPRESSEUR	4 038,46 \$
	EXACTO+COUTEAU PR GARAGE	23,25 \$
	SAVON, NETTOYANT, CÂBLE TIE	75,19 \$
	KIT BOX PR GARAGE	288,89 \$
	FER A SOUDER PR GARAGE	182,81 \$
	TORQUE PR GARAGE	568,38 \$
MARC-ANTOINE PELLETIER	AVIS + INSPECTION + KM	226,11 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	PEINTURE PR TABLES SSOL	327,53 \$
MILLAIRE & GODBOUT INC.	CHARGEUR A BATTERIE	768,02 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY	RENCONTRE ADL	18,90 \$
NORTRAX QUEBEC INC.	PEIGNE NIVELEUSE	602,95 \$
OSEZ FER	FONTAINE 2 DE 2 (70%)	2 804,18 \$
	DÉCO NOEL SSOL	40,05 \$

PETITE CAISSE		
PETRONOR INC.	HUILE TRANSMISSION NIVELEUSE DIESEL NOV 2018	200,06 \$ 5 652,56 \$
POSTES CANADA	JOURNAL OCT	44,13 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 01 ESSENCE CAMION 02 ESSENCE CAMION 02	81,38 \$ 52,00 \$ 70,03 \$ 76,37 \$ 57,00 \$ 49,39 \$ 69,00 \$
R DÉCLIC INC.	5 COPIES CLÉS SSOL EGLISE	130,49 \$
SANIMOS INC.	COLLECTE + LET DÉCEMBRE 2018 CONTENEUR ESKA DEC	9 115,60 \$ 247,20 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	PIECE POUR NIVELEUSE PIÈCE PR NIVELEUSE (V-BELT)	153,87 \$ 85,69 \$
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.	FARDIER PR DÉBOISEMENT REBOISEMENT CHEMIN (BY-PASS) PANNEAUX SIGNALISATION FORÊT	931,30 \$ 186,26 \$ 172,07 \$
SÉBASTIEN MORAND	DEPLACEMENTS NOV	10,75 \$
TROMONT CAT (QUÉBEC)	ACHAT RÉTROCAVEUSE	55 877,85 \$
TRACTION AMOS (117)	TROUSSE OUTILS CAMION ESSUIE-TOUT, TAPE, ABSORBANT CHALUMEAU QUICKFIRE+KIT FUSE OUTIL POUR CAMION COFFRE À OUTILS CRIC	1 003,18 \$ 172,08 \$ 101,65 \$ 11,22 \$ 68,97 \$ 735,83 \$
VILLE D'AMOS	LET + ÉCOCENTRE OCT 2018	2 988,41 \$
VITRERIE POMERLEAU	RADIOS CB POUR MACHINERIE 4 PRISES PR CB	827,36 \$ 45,76 \$
ZIP LIGNES	PANNEAUX SIGNALISATION PANNEAUX CH ÉGLISE / LAPOINTE	135,17 \$ 82,00 \$
ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	COUVRE TOUT	79,20 \$
TOTAL		133 892,58 \$
GRAND TOTAL		169 971,87 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de novembre pour un total de 169 971,87 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

2018-12-245 5.2 Adoption de la liste des immeubles en vente pour les taxes

ATTENDU QUE des taxes avec des arrérages sont dues sur une (1) propriété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers :

DE VENDRE l'immeuble ci-dessous décrit pour taxes dues à la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

Identification immeuble/propriétaire(s)	Montant des taxes	Intérêts au 5 décembre 2018	Frais de perception (courrier recommandé)	Total	Désignation des biens
0569-57-3166 Monsieur Hugo Bérubé 23, chemin Morin St-Mathieu-d'Harricana, QC JOY 1M0	1 351,34 \$	24,11 \$	11,62 \$	1 387,07 \$	Lot 4 003 715 Cadastre du Québec

DE TRANSMETTRE à la MRC d'Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes;

Adoptée

2018-12-246 5.3 Octroi du contrat de vidange de fosses septiques 2019 à 2021

ATTENDU QUE la protection de l'environnement est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement pour la vidange obligatoire des fosses septiques des résidences privées dans certains secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres pour les vidanges des fosses septiques résidentielles 2019-2020-2021 et a envoyé son cahier de charges à deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT Qu'à la date et à l'heure fixée deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés à l'unité pour une vidange sont :

Fosses septiques Protec-Nature Inc. : 229,95 \$ taxes incluses
Enviroboue Ghislain Morin Inc. : 247,20 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la vidange des fosses septiques des résidences privées 2019-2020-2021

à Fosses septiques Protec-Nature Inc. et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-12-247 5.4 Octroi du contrat de Récolte de bois pour l'hiver 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entreprend des travaux de récolte de bois sur ses lots intra municipaux durant l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'À la date et à l'heure fixée un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre et qu'elle est conforme dont voici les détails :

Foresterie S.L.E.J. : 55 211 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat de récolte de bois hiver 2018-2019 à Foresterie S.L.E.J pour un montant de 55 211 \$ plus taxes et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.5 Dépôt du registre public des déclarations

Tel que prévu à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le registre des déclarations pour l'année 2018 est déposé et il ne contient aucune déclaration.

2018-12-248 5.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la commande pour le chlorure de calcium dans les limites du budget établi et de financer la dépense à partir du budget 2019.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-12-249 5.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (Intersection 109) - Fin du projet PPA-CE Dossier no. 00026185-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2019 – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) pour le projet PPA-CE no. 00026185-1 asphaltage et réfection de l'intersection de la route 109 et des chemins Lanoix et de L'Église;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière a été accordée à la Municipalité pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et que la

Municipalité doit présenter au MTMDET, après la réalisation du projet, le formulaire de reddition de comptes V-0321 attestant des sommes dépensées et une résolution confirmant la fin du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage et de réfection de la route 109 et des chemins Lanoix et de l'Église ont été réalisés au cours de l'année 2018 et que ces travaux et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a finalisé les travaux pour un coût total de 24 211,17 \$ pour le projet PPA-CE no. 00026185-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demander au MTMDET de mettre en œuvre le processus de versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de confirmer au MTMDET :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration exécutés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 dans le cadre du projet PPA-CE no. 00026185-1, conformément aux exigences du MTMDET;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux factures attestant des sommes dépensées et qui seront conservées pendant trois ans après la réalisation des travaux ;

QUE les travaux ont été complétés à l'intérieur de la période de douze (12) mois suivant l'émission de la lettre d'annonce de l'aide financière par le MTMDET ;

QUE les lois, règlements et normes en vigueur qui étaient applicables au projet ont été respectés.

Adoptée

5.8 Demande d'aide financière pour la préparation du plan municipal de mesures d'urgence

2018-12-250 5.8.1 Demande d'aide financière pour la préparation du plan municipal de mesures d'urgence – Volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui

totalisent cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cents dollars (900 \$) ;

QUE la Municipalité mandate madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-12-251 5.8.2 Demande d'aide financière pour la préparation du plan municipal de mesures d'urgence – Volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu :

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de douze mille dollars (12 000 \$), dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent mille dollars (12 000 \$), et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins deux mille dollars (2 000 \$) ;

QUE la Municipalité mandate madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.9 Projet d'entente intermunicipale d'un service d'inspecteur municipal

Mention est faite concernant l'entente présentée.

2018-12-252 5.10 Autorisation de dépenses – Réparation sur la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations prévues sur la rétrocaveuse est de moins de 25 000 \$, donc il s'agit d'un contrat de gré à gré ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à engager les dépenses en fonction du budget établi et de financer le projet à partir du règlement d'emprunt 239.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Varia

6.1 Service de protection contre les incendies

Mention est faite concernant les derniers échanges au sujet du service offert par la Ville d'Amos et la facturation à prévoir pour 2019.

7. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2018-12-253 8. Levée de la séance

À 21 h 57, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière